

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4029

objet :	Centre d'échanges de Lyon-Perrache - Eclairage de sécurité - Travaux de rénovation - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2608 du 18 avril 2005, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme pour l'opération de rénovation de l'éclairage de sécurité du centre d'échanges de Lyon-Perrache et autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour ces travaux de rénovation.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 3 février 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ETDE pour un montant de 318 954,66 € HT, soit 381 469,77 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de rénovation de l'éclairage de sécurité du centre d'échanges de Lyon-Perrache et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ETDE pour un montant de 318 954,66 € HT soit 381 469,77 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées à l'opération éclairage de sécurité du centre d'échanges de Lyon-Perrache - opération 1230 - compte 0 231 320 - centre budgétaire 5 730 - fonction 0 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,